

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Mariam El Hamidine, *La Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Ahmed Quartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père, Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Esmeralda Van den Bosch, Alitia Angeli, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysels, Marc Loewenstein, Magali Plovie, Evelyne Huytebroeck, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Mustapha Al Masude, Xavier Jans, Michael Van Vlasselaer, Kris Vanslambrouck, Nicolas Lonfils, Francis Dagrin, David Leclercq, Valerie Pauwels, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Denis Stokkink, Stéphanie Koplowicz, Fatima Abbach, Samir Ahrouch, Mostafa Bentaha, Iris Vlodaver, *Conseillers communaux*.

Séance du 04.07.23

#Objet : Motion relative à la mobilité du bus 52 (à la demande de Mesdames et Messieurs Leclercq, El Yousfi, Goldberg, De Permentier, De Beer, Ahrouch, conseillers communaux) #

Séance publique

AFFAIRES GÉNÉRALES

Secrétariat

Le Conseil communal de Forest,

Vu le Plan régional de mobilité 2020-2030, approuvé en 3ème lecture par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 25 mars 2021 ;

Vu le Plan Directeur Bus approuvé par le Gouvernement régional le 22 mars 2018 ;

Vu le Plan Directeur Bus qui prévoyait la création de la ligne de bus 52 reliant le centre de Forest, via le quartier Bervoets, le quartier de l'Union et Albert, à la gare centrale et que cette connexion améliore la desserte en transports en commun des quartier Bervoets, Union et Albert avec plusieurs pôles de multimodalité et d'intérêt supra-local ;

Considérant que l'enjeu fondamental de Good Move est de rétablir l'équilibre entre le mode voiture et les autres modes de déplacement afin d'améliorer les cheminements des modes actifs ainsi que les performances des transports publics de surface ;

Considérant que pour ce faire, la Région développe ses actions sur les réseaux selon trois volets :

- Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes pour assurer la fluidité de tous les modes de transport ;
- Développer et améliorer les différents réseaux en réalisant notamment des itinéraires pour les piétons, les cyclistes et les poids lourds, en complément de nouvelles lignes de transport public ;
- Garantir un bon niveau de service des différents réseaux, infrastructures et équipements par une gestion préventive et un entretien régulier ;

Considérant que la vision de la mobilité de Good Move s'applique aux différents opérateurs publics. Ainsi, les actions proposées dans le plan d'action se déclinent également dans les documents régionaux officiels des organismes concernés, à savoir les contrats de gestion de la STIB, du Port de Bruxelles et de Parking.brussels ;

Considérant que la vision régionale pour le transport public consiste à améliorer la qualité et les performances de l'offre, en la faisant évoluer en cohérence avec le développement territorial. Ainsi, l'offre de transport public doit répondre à différents usages, en assurant un réseau structurant lisible et une desserte inclusive ; elle constitue l'élément central d'un système de mobilité serviciel intégré. À travers son contrat de gestion, la Région oriente les missions de la STIB pour contribuer à cette vision et participer à l'amélioration de la mobilité. La STIB a pour objectif de contribuer à assurer un service de qualité, en visant la meilleure adéquation de l'offre proposée avec les besoins de déplacements ;

Considérant que pour plusieurs raisons techniques et suite au projet des Espaces Publics du Cœur de Forest, il n'était pas pertinent de placer un nouveau terminus sur la place Saint-Denis et qu'aucune rue à proximité ne donnait satisfaction pour la création d'un terminus (ont notamment été étudiées les voiries suivantes : rue des Abbesses, Boulevard de la Deuxième Armée Britannique, rue Marguerite Bervoets) ;

Considérant que dans le cadre du projet Espaces Publics du Cœur de Forest, ce terminus a été proposé à hauteur de la gare de Forest-Est, afin de renforcer l'intermodalité de ce lieu ;

Considérant que pour des raisons techniques, la proposition finale retenue pour ce nouveau terminus a été sur l'avenue Victor Rousseau en face du n°173 avec la création d'un rond-point au carrefour Globe-Rousseau afin de permettre au bus 52 de faire aisément demi-tour ; proposition ayant également un impact positif pour les Forestois.e.s vu que cela augmente la desserte en transport en commun du Colruyt et offre une alternative en transport en commun en plus pour les spectateurs de Forest National ;

Considérant que les projets des Espaces Publics du Cœur de Forest et de CLM Neerstalle ont pour objectif d'améliorer l'attractivité des transports en commun en augmentant leur vitesse commerciale et que via ces projets, la Commune de Forest collabore avec la STIB afin d'atteindre les objectifs du plan Régional de mobilité Good Move ; que ces projets améliorèrent les vitesses commerciales des tram 82 et 97 et de bus 54 ;

Considérant la décision du Collège du 17 mars 2022 de s'opposer au raccourcissement de la ligne de bus 52 et de ne marquer aucun accord sur les 3 propositions de nouveau terminus pour le bus 52 ;

Considérant la durée des travaux de la chaussée de Neerstalle estimée jusqu'à l'automne 2024 et la relative perte de liens en transports en commun des habitants du quartier durant cette période ;

Considérant la charge importante sur la ligne de bus 54 ;

Considérant le nombre important d'écoles, de crèches, de zones commerciales et de services administratifs sur l'itinéraire originel du bus 52 et sur celui du bus 54 ;

Considérant qu'une augmentation de la fréquence de bus 54 dès mi-mai 2023 aux heures d'hyper-pointes scolaires a eu lieu ;

Considérant que le nouveau terminus de la ligne de bus 52 sur le boulevard de la Deuxième Armée britannique est trop éloigné de plusieurs pôles d'activités (Maison Communale, gare de Forest-Est, Forest National, centre commercial de Forest (Place Saint-Denis), prochainement renforcé par un pôle culturel avec entre autres une académie de musique, une bibliothèque et un centre culturel, générateur d'un grand nombre de déplacements) ;

Considérant la perte du lien direct d'une partie de la population forestoise avec le centre commercial et

administratif de la commune du fait de ce raccourcissement de la ligne de bus 52 (quartier Rochefort, boulevard Van Haelen...) et dans l'autre sens d'une partie de la population qui se rendait vers Saint-Gilles, notamment pour le travail ou l'école ;

Considérant la perte d'arrêt du bus 52 à Forest Est pour un certain nombre d'usagers de la gare SNCB de Forest Est, qui rend cette solution intermodale de déplacement intra-bruxellois moins attractive ;

Considérant la perte du lien entre la gare de Bruxelles Centrale avec Forest National qu'apportait la ligne de bus 52 avant la décision de l'arrêter à Bervoets, ce qui reporte un certain nombre de personnes vers la voiture les soirs de concert ;

Considérant la suppression en soirée de la ligne de tram 32 (que le bus 52 était censé remplacer), qui efface toute connexion directe plus sécurisée en soirée, utile notamment pour par exemple les femmes voyageant seules, entre le centre de Forest et le centre-ville : parvis de St Gilles, Jeu de Balle, Gare centrale, quartier Louise... ;

Considérant que les correspondances sont en particulier dommageables et impactantes pour les personnes à mobilité réduite (personnes âgées moins mobiles, familles avec poussette, personnes en situation d'handicap physique ou mental) ;

Rappelle la motion relative au renforcement de l'offre de transport en commun et à la prolongation du Métro, adoptée en Conseil Communal du 16.02.2021.

Demande au Gouvernement bruxellois et à la STIB :

- de poursuivre le renforcement de l'offre de transport en commun à Forest par le biais de meilleures fréquences et de nouvelles lignes, avec une attention toute particulière pour les quartiers encore mal desservis ;
- de reconsidérer la prolongation de la ligne de bus 52 jusqu'à Forest National et d'étudier la possibilité d'inclure une connexion avec le futur hub de multimodalité à Albert, qui améliorerait la connexion des habitants des quartiers de bas de Forest au tram 7, au métro 3 et aux quartiers hauts de Forest de manière plus générale.

Charge le Collège des Bourgmestre et Echevins d'envoyer la présente motion au Ministre-Président de la Région, à la Ministre de la Mobilité, au Président du Conseil d'administration de la STIB et à son Administrateur général.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :
La Secrétaire,
(s) Betty Moens

La Présidente,
(s) Séverine De Laveleye

POUR EXTRAIT CONFORME
Forest

Par le Collège :
La Secrétaire,

La Bourgmestre,

Betty Moens

Mariam El Hamidine